

SANGIORGIO

PROJET F4

Manuel d'Utilisation et Entretien



Lire attentivement le mode d'emploi

avant de procéder à la mise en place, installation et entretien de l'électroménager de façon à éviter risques de blessure corporelle et de dommage matériel

WWW.SANGIORGIOELETTRODOMESTICI.IT
INFO@SANGIORGIOELETTRODOMESTICI.IT



LAVE LINGE

INSTRUCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES

Lire attentivement ce manuel d'instructions



Lire attentivement ce manuel d'instructions

Etape 1 : Enlever les vis de fixation

Fig.1

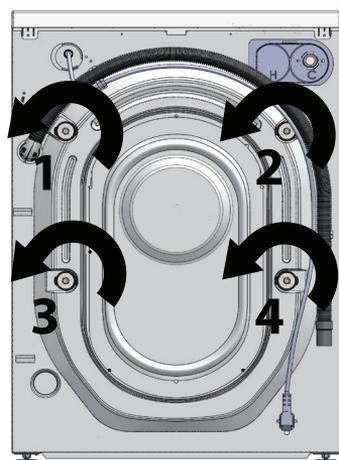
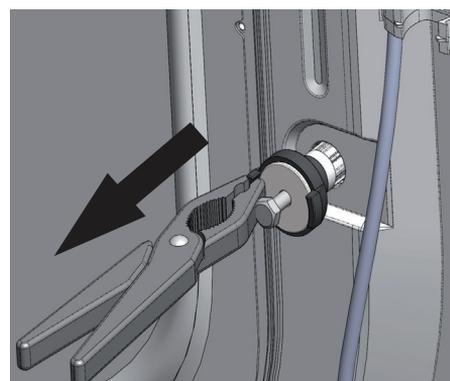
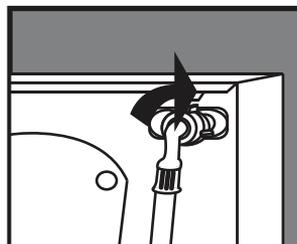
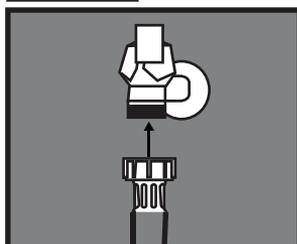


Fig.2



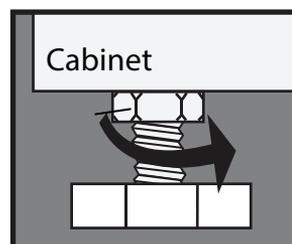
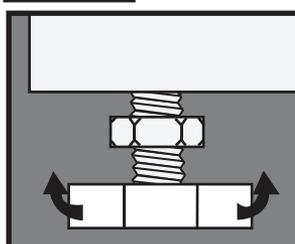
Retirer l'ensemble de pièce de fixation vis + colonnette (Fig.2)

Etape 2 : Raccordement d'eau



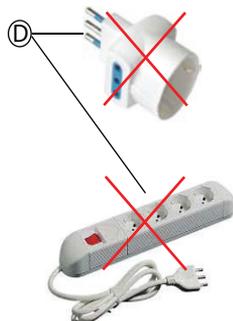
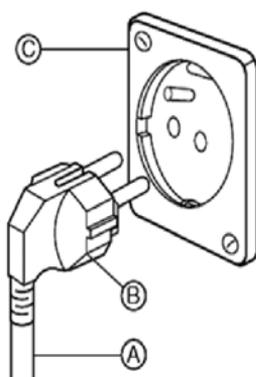
S'assurer de l'absence de fuite d'eau après le raccordement.

Etape 3 : Installation



Installer l'appareil sur une surface plane au sol.
Verrouiller à l'aide d'écrou de blocage après la remise à niveau avec le pied ajustable.

Etape 4 : Consignes d'installation électrique L'installation nécessite la mise à la terre



! Risque d'électrocution si ces consignes de sécurité ne sont pas respectées.

La mise à la terre est obligatoire.
Faire installer la connexion de terre par un technicien qualifié si nécessaire avant l'installation.
Raccorder uniquement le cordon secteur fourni à une prise électrique avec connexion de terre fiable.
Ne pas modifier le cordon électrique ou utiliser d'adaptateur ni une rallonge pour le raccordement.
Le fournisseur décline toute responsabilité en cas de non respect de ces consignes.

Chère Cliente,

Merci de nous avoir choisi et d'avoir acheté un produit original Italien.

Ce produit a été entièrement fabriqué en ITALIE à partir de matériaux de haut niveau, répondant aux normes RoHs et Reach avec attention particulière à la santé de l'homme et au respect de l'environnement.

Thèmes fondamentaux comme la qualité et la sécurité sont soutenus par de strictes contrôles sur nos produits, lesquels ont été certifiés en accord avec la législation internationale telle que EN 60456:2016, EN 62233:2010, EN 61770:2009, EN ISO3741:2010, EN 60456:2016, EN 60335:2014, EN 61770:2009, EN ISO 3741:2010, EN 60704:2012, EN 6100:2014, EN 55019:2015 grâce aux certifications issues par des Instituts d'excellence comme le VDE et IMQ. Ce manuel d'utilisation contient les instructions pour l'utilisation, l'entretien et la garantie.

Pour cette raison, nous vous conseillons de lire attentivement tout le manuel d'utilisation et le certificat de garantie placé aux dernières pages de ce manuel. Vous y trouverez des instructions importantes pour la sécurité, l'utilisation et l'entretien du lave-linge. De cette façon, on pourra éviter des dangers pour soi-même et pour la machine.

Gardez toujours la preuve d'achat qui vous sera utile lors de l'activation de la garantie. Pour être valide par rapport à la garantie, la facture d'achat doit reporter la date d'achat, le type d'électroménager et le modèle.

SANGIORGIO

Responsabile Marketing



VOTRE CONTRIBUTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

TRAITEMENT DE L'EMBALLAGE

L'emballage du produit protège la marchandise de possibles dommages qui pourraient se vérifier pendant les opérations de transport. Les matériaux utilisés pour l'emballage sont recyclables, donc sélectionnés conformément aux critères de respect de l'environnement et facilité de recyclage dans le but de la réintégration des matériaux dans les cycles de production. Ce mécanisme permet d'un côté de réduire le volume des déchets tandis que de l'autre côté cela favorise une utilisation plus rationnelle des ressources non renouvelables.

MISE AU REBUT DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (RAEE)

Conformément à la Directive 2012/EU sur la mise au rebut des équipements électriques et électroniques, le symbole de la poubelle barrée indique que le produit, à la fin de son cycle de vie utile, doit être collecté séparément des autres déchets.



Pour la mise au rebut, l'utilisateur est tenu à se rendre dans un point de collecte pour le recyclage de tout matériel électrique et électronique ou à le retourner au revendeur au moment de l'achat d'un nouvel appareil de type équivalent, en raison d'un pour un.

La collecte sélective adéquate des déchets, le recyclage et la mise au rebut de l'appareil dans le respect de l'environnement, contribue à éviter de possibles effets négatifs sur l'environnement et sur la santé et favorise le recyclage des matériaux qui composent l'appareil.

Producteur a toujours été soucieuse de développer technologies et produits qui

soient respectueux de l'environnement et est constamment engagée à entreprendre des investissements dans le secteur de l'écologie.

Pour la gestion de la récupération et du traitement des électroménagers, producteur adhère au consortium ERP Italia.



Le traitement illégal du produit de la part de l'utilisateur entraîne l'application des sanctions administratives prévues par la législation en vigueur.

INDEX

| | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| Index | 5 | Modèle F4 LED | 17 |
| Consignes de sécurité et avertissements | 6 | Prélavage..... | 17 |
| Utilisation prévue..... | 6 | Extra rinçage..... | 17 |
| Définition des enfants..... | 7 | Anti-froissage..... | 17 |
| Sécurité électrique..... | 7 | Porte bloquée e Sécurité enfants..... | 17 |
| Sécurité hydrique..... | 8 | Programmes de lavage: durée et options ... | 18 |
| Mise en place..... | 9 | Fiche technique machine à laver | 20 |
| Utilisation correcte..... | 9 | Symboles de lavage pour le lave-linge | 22 |
| Installation | 10 | Précautions et conseils | 23 |
| Informations générales..... | 10 | Conseils pour le lavage..... | 23 |
| Enlèvement des vis de fixation..... | 10 | Triage du linge..... | 23 |
| Mise en place du lave-linge..... | 10 | Charger le linge..... | 24 |
| Installation sous un plan de travail..... | 11 | Dosage du détergente..... | 24 |
| Tuyau d'arrivée d'eau du réseau..... | 11 | Cloison pour lessive liquide..... | 24 |
| Évacuation de l'eau..... | 12 | Début du programme de lavage..... | 24 |
| Branchement électrique..... | 12 | Commencer un cycle de lavage..... | 25 |
| Bandeau de commande | 15 | Pause lavage..... | 25 |
| Description des fonctions | 16 | Entretien | 26 |
| Sélecteur des programmes..... | 16 | Carrosserie..... | 26 |
| Réglage Température..... | 16 | Bac a produits..... | 26 |
| Réglage essorage..... | 16 | Nettoyage du bac a produits..... | 26 |
| Départ différé..... | 16 | Nettoyage du filtre de la pompe de vidange.. | 26 |
| Degré de saleté..... | 16 | Procédure de vidange..... | 27 |
| Options..... | 16 | Nettoyage du filtre électrovanne et du filtre | |
| Option confirmation..... | 16 | tuyau d'arrivée d'eau..... | 27 |
| Départ/pause..... | 16 | Essai de chargement de l'eau..... | 27 |
| Modèle f4 écran | 17 | Possibles solutions | 29 |
| Prélavage..... | 17 | Service Après-Vente | 32 |
| Extra rinçage..... | 17 | Certificat de Garantie | 33 |
| Trempage..... | 17 | | |
| Anti-froissage..... | 17 | | |
| Eco..... | 17 | | |
| Sécurité enfants..... | 17 | | |
| Porte bloquée..... | 17 | | |

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET AVERTISSEMENTS

Ce lave-linge est conforme à la réglementation sur la sécurité en vigueur. Toutefois, son utilisation incorrecte peut entraîner des dommages aux personnes et/ou aux objets. Avant d'utiliser la machine pour la première fois, il faut lire attentivement ce manuel d'utilisation. Ce dernier contient des consignes importantes sur la sécurité, l'utilisation et l'entretien du lave-linge. De cette façon, on pourra éviter des dangers pour vous-même et pour la machine. Gardez ce livret pour une ultérieure utilisation et remettez-le aussi à d'autres utilisateurs si nécessaire.

UTILISATION PRÉVUE

Veillez utiliser ce lave-linge dans un cadre domestique et pour laver des vêtements en tissu que le producteur a déclaré dans l'étiquette comme étant appropriés pour le lavage dans l'eau. Tout autre usage peut s'avérer dangereux. Le producteur ne répond pas des dommages causés suite à une utilisation mauvaise et/ou incorrecte de l'électroménager.

Dans les autres cas d'utilisation, le lave-linge ne doit pas dépasser un cycle de lavage par jour. Quelques exemples:

- Zones cuisine pour le personnel dans des magasins, bureaux ou d'autres environnements de travail;
- Fermes;
- Clients d'hôtel, motel et autres environnements de type résidentiel;
- Environnements tels que bed and breakfast;
- Zones d'usage collectif dans des immeubles ou buanderies.

UTILISATION PAR DES ENFANTS OU DES PERSONNES TRÈS VULNÉRABLES

Ce lave-linge peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance nécessaire, pourvu qu'elles soient correctement surveillées ou que des consignes relatives à

l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec la machine. Les opérations de nettoyage et entretien ne doivent pas être effectuées par des enfants sans surveillance.

Il faut maintenir les enfants de moins de 3 ans à distance de l'électroménager en fonctionnement, à moins qu'ils ne soient sous une surveillance continue.

ATTENTION!

Lors d'un cycle de lavage à haute température, sachez que le verre du hublot peut devenir très chaud (environ 90°C). Ne laissez pas les enfants s'y rapprocher.

DEFINITIONS D'ENFANTS

Enfants très jeunes

Jusqu'à 3 ans.

Jeunes enfants

Entre 3 et 8 ans.

Enfants préadolescents

Entre 8 et 14 ans.

Personnes Vulnérables

Personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites (par exemple partiellement handicapées, adultes ayant des capacités physiques et mentales réduites), ou dénouées d'expérience et de connaissance (par exemple enfants pré adolescents).

SECURITE ELECTRIQUE

Avant de brancher le lave-linge à la prise électrique, assurez-vous que les valeurs techniques indiquées sur l'étiquette du lave-linge (tension, fréquence) sont les mêmes du réseau électrique. S'il y a des doutes, veuillez consulter un électricien qualifié.

La sécurité électrique du lave-linge peut être assuré seulement si l'appareil est branché à un système électrique conforme aux normes en vigueur et équipé d'une mise à la terre et d'un interrupteur magnéto thermique différentiel (disjoncteur). N'utilisez pas de rallonge ni d'adaptateur.

Il s'agit d'une condition de sécurité essentielle.

Veillez vérifier cette condition et en cas de doute faites contrôler le système électrique par un technicien qualifié.

N.B. Le producteur ne peut être tenu responsable pour les dommages qui pourraient intervenir si la machine est utilisée sur un système électrique qui n'est pas conforme aux normes de sécurité définies par les lois et règlements.

N.B. Le producteur ne peut être tenu responsable pour les dommages qui pourraient intervenir si la machine est utilisée sur un système électrique qui n'est pas conforme aux normes de sécurité définies par les lois et règlements. Si le câble d'alimentation est endommagé, il faut le faire substituer entièrement par du personnel technique autorisé afin d'éviter tout danger.

Dans le cas de panne, d'absence prolongée d'électricité ou lorsqu'on souhaite procéder au nettoyage

du lave-linge, il faut débrancher l'appareil du réseau électrique.

Le lave-linge est effectivement débranché du réseau électrique si:

- Le câble d'alimentation est débranché de la prise
- L'interrupteur général du système électrique de la maison a été déconnecté.

SECURITE HYDRAULIQUE

Lors de l'installation du lave-linge au réseau hydraulique, il faut utiliser seulement des tuyaux neufs.

Assurez-vous que pendant le lavage le cab à produits soit toujours fermé et fermez le robinet de l'eau à la fin de chaque cycle de lavage.

On ne peut pas effectuer des modifications au lave-linge à moins qu'elles aient été expressément autorisées par le producteur. Avant de raccorder le tuyau de vidange à un évier, assurez-vous que l'eau s'écoule rapidement.

Fixer le tuyau de vidange en sorte qu'il ne puisse pas bouger car la force de l'eau pourrait le pousser hors de l'évier.

MISE EN PLACE

Le lave-linge ne doit pas être installé sur des toits, des balcons, sous des tentes ou dans des lieux où il pourrait être exposé aux agents atmosphériques.

UTILISATION CORRECTE

Avant d'utiliser votre lave-linge pour la première fois, veuillez enlever les vis de sécurité de transport à l'arrière (voir chapitre installation).

Dans le cas où ces vis ne sont pas enlevées, cela pourrait endommager la machine ou d'autres meubles autour ou encore d'autres électroménagers pendant le cycle d'essorage.

Attention à ne pas laver avec le linge aussi d'autres corps étrangers (par exemple clous, aiguilles,

pièces métalliques, trombones).

Ces corps étrangers peuvent endommager le lave-linge (par exemple le tambour ou la cuve) et les parties endommagées peuvent, à leur tour, endommager les vêtements.

Les vêtements qui ont été prétraités avec des solvants ou produits contenant des solvants, doivent être soigneusement rincés à l'eau claire avant d'être lavés dans le lave-linge.

Ne jamais utiliser des lessives avec des solvants (comme pétrole, trichloréthylène). Ces produits peuvent endommager des pièces de l'électroménager et générer des vapeurs toxiques qui pourraient déclencher des incendies, des explosions ou endommager les surfaces.

N.B. Le producteur ne peut être tenu responsable des dommages dus au non respect des consignes de ce manuel.

INSTALLATION

INFORMATION GÉNÉRAL

La cuve et le tambour de l'appareil sont fixés par 4 vis (lesquelles servent à le protéger pendant les mouvements et le transport) Fig 1.

Figure 1

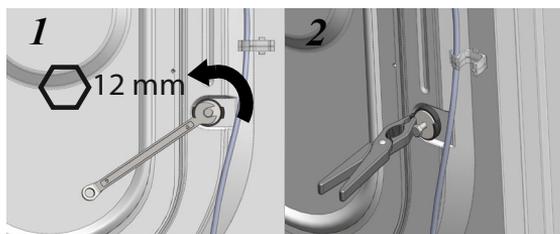


ENLÈVEMENT DES VIS DE FIXATION

Avant de démarrer l'électroménager, il est nécessaire enlever les vis de fixation en les dévissant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

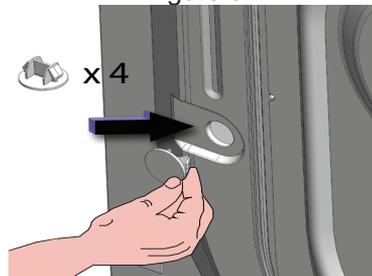
N.B. Si les vis de fixation ne sont pas retirées, cela génère des fortes vibrations et secouements irréguliers de la machine pendant le cycle de lavage avec des dommages conséquents.

Une fois dévissées les vis, retirez-les avec le douilles et entretoises comme montré dans la Figure 2.



Veillez fermer les trous à l'aide des caches fournis dans le sachet avec le manuel d'utilisation comme montré dans la figure 3.

Figure 3

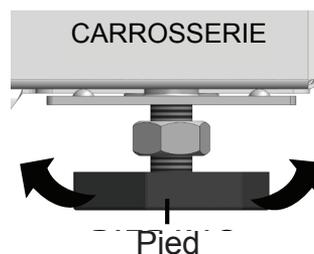


MISE EN PLACE DU LAVE-LINGE

Afin d'éviter de compromettre le bon fonctionnement, le lave-linge ne doit pas être installé sur des toits, des balcons, sous des abris ou dans des lieux où il pourrait entrer en contact direct avec les agent atmosphériques.

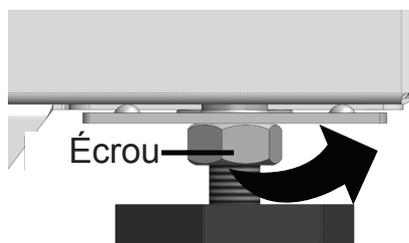
Assurez-vous que le câble d'alimentation et les tuyaux (entrée d'eau et vidange) placés à l'arrière du lave-linge ne soient pas écrasés. Afin d'assurer la stabilité du lave-linge, ainsi évitant de fortes vibrations pendant les cycles de lavage et essorage, il faut le placer sur une surface rigide, plane, sèche et nivelée. Pour compenser de possibles dénivellations du sol, il est possible d'intervenir sur la hauteur des pieds, en le vissant et dévissant par rapport aux exigences comme montré par la figure 4.

Figure 4



Après avoir réglé les pieds, pour éviter que les vibrations puissent modifier le niveau réglé, il faut serrer les écrous placés au-dessus des pieds jusqu'à qu'ils soient bloqués comme montré par la figure ci-après.

Figure 5

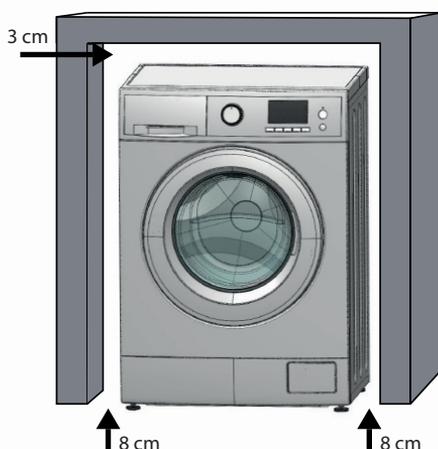


Il faut éviter de placer au-dessous ou tout autour de l'appareil du carton, du bois ou d'autres matériaux qui pourraient bloquer le passage de l'air.

INSTALLATION SOUS UN PLAN DE TRAVAIL

Il est possible de placer l'appareil sous un plan de travail seulement d'il y a au moins 3 cm de place sur la partie supérieure, 8 cm sur les cotés et 8 cm à l'arrière. Un exemple d'une installation typique est représenté dans la figure 6. Le top de l'appareil (TOP) ne peut pas être enlevé pour des raisons de sécurité électrique et mécanique.

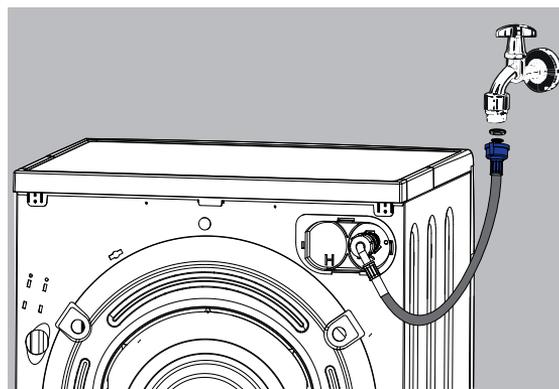
Figure 6



TUYAU D'ARRIVÉE D'EAU

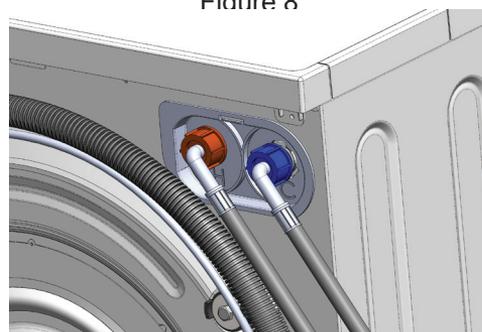
Le tuyau d'arrivée d'eau doit être raccordé à un robinet d'eau froide à tige filetée de 3/4" et au lave-linge. Veuillez utiliser seulement le tuyau fourni et assurez-vous que aux extrémités des tuyaux les joints en caoutchouc soient placés correctement.

Figure 7



S'il s'agit d'une nouvelle installation ou inactive depuis longtemps, avant de raccorder le tuyau, il faut laisser écouler l'eau jusqu'à qu'elle ne sorte claire. La figure 8 montre le raccordement au robinet de l'eau chaude. Cette option est accessible seulement sur demande.

Figure 8



Veuillez vérifier que la température de l'eau chaude de la maison ne dépasse pas les 55°C afin d'éviter d'endommager le linge ou le lave-linge. Veuillez utiliser seulement le tuyau d'entrée d'eau fourni.

ÉVACUATION DE L'EAU

Le tuyau de vidange peut être positionné de trois façons différentes (Figure 9):

- 1. Sur le bord de l'évier à l'aide d'un embout en plastique (NON FOURNI).**
Assurez-vous que le tuyau soit bien fixé à l'évier.
- 2. Dans un conduit d'évacuation placé à une hauteur pas inférieure à 60 cm et pas supérieure à 90 cm.**
- 3. Directement dans le siphon de l'évier.**
Il est recommandé d'utiliser une banderole (NON INCLUE)

Exemple d'installation

Figure 9



N.B. Il n'est pas recommandé d'utiliser des rallonges pour le tuyau de vidange.

AVANT L'UTILISATION

AVANT L'UTILISATION ROUTINIÈRE DU LAVE-LINGE, IL FAUT EFFECTUER UN CYCLE DE LAVAGE (PROGRAMME COTON) AVEC DE LA LESSIVE ET SANS LINGE, EN RÉGLANT LA TEMPÉRATURE À 60 °C.

BRANCHEMENT ELECTRIQUE

L'appareil est équipé d'un câble d'alimentation et d'une prise schuko pour le branchement au réseau électrique **230V 50Hz**. Assurez-vous que la prise schuko soit toujours accessible afin de pouvoir débrancher le lave-linge du réseau électrique si nécessaire. Le système électrique doit être réalisé selon les normes VDE 0100. L'intensité maximale absorbée est de **10 Ampère**. Nous recommandons fortement de ne pas utiliser de rallonge ni de multiprise pour brancher le lave-linge afin d'éviter un effet de réchauffement et donc un potentiel danger d'incendie. Le producteur décline toute responsabilité pour les dommages causés par l'absence ou l'interruption du conducteur de protection. Afin d'augmenter le niveau de sécurité, l'institut VDE, avec la Directive DIN VDE 0100 partie 739, recommande d'équiper l'électroménager d'un dispositif de protection différentiel (disjoncteur) avec courant de déclenchement 30mA (DIN VDE 0664). Si on utilise le disjoncteur, il faut vérifier qu'il soit de type A, conformément à la DIN DE 0664 et sensible aux courants pulsés. La fiche de données présente des informations sur l'absorption nominale et sur la protection correspondante. Veuillez comparer ces données avec celles du réseau électrique.

CE LAVE-LINGE NECESSITE UNE PRISE A LA TERRE

Pour votre sécurité personnelle et des biens autour de vous, ce lave-linge doit être branché à une installation électrique qui soit équipée d'un conducteur de terre régulièrement vérifié et conforme aux normes en vigueur et d'un interrupteur magnétothermique différentiel (disjoncteur).

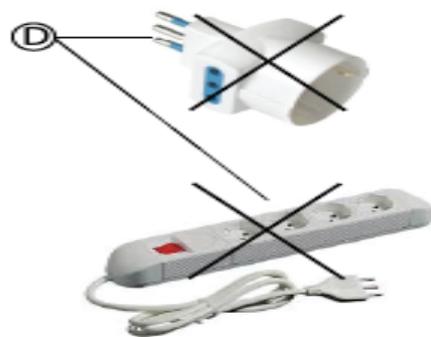
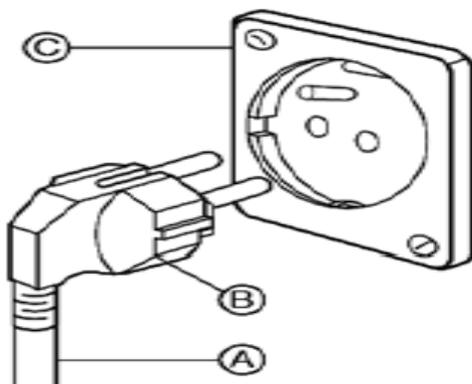
Ce lave-linge est fournie avec un câble d'alimentation (A) et une prise (B).

Afin d'éviter risques d'électrocution/incendie, le câble doit être branché à une prise au mur (C) appropriée pour ce type de branchement (B).

Veillez ne pas modifier le câble d'alimentation ni utiliser d'adaptateur ou rallonge (D).

Si il n'y a pas de prise murale, il est de la responsabilité personnelle et obligation du client d'en faire installer une par un électricien qualifié.

Veillez ne pas changer/modifier le câble d'alimentation ni utiliser d'adaptateurs ou rallonges (D).



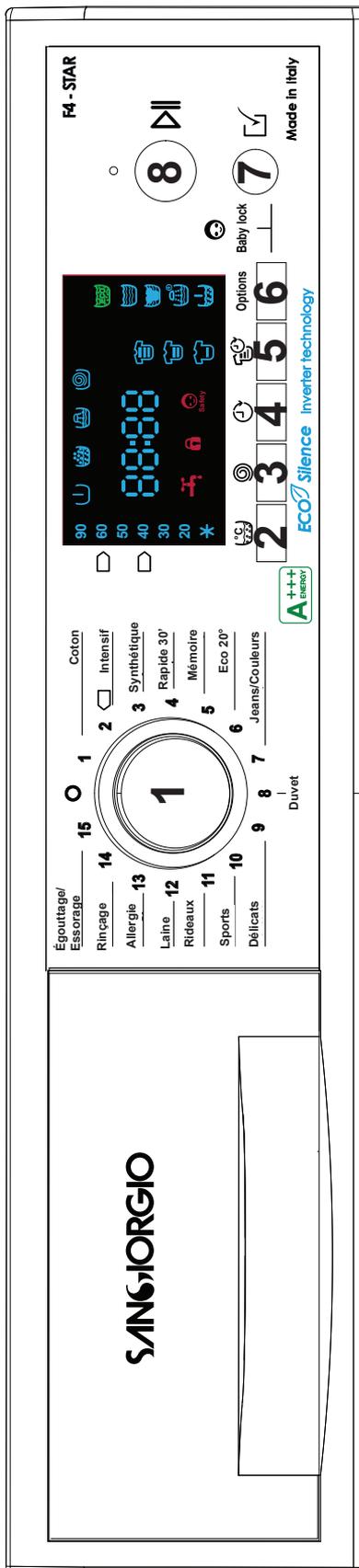
F4 ADVANCE - F4 STAR



F4 LED



BANDEAU DE COMMANDE F4 ADVANCE – FA4 STAR



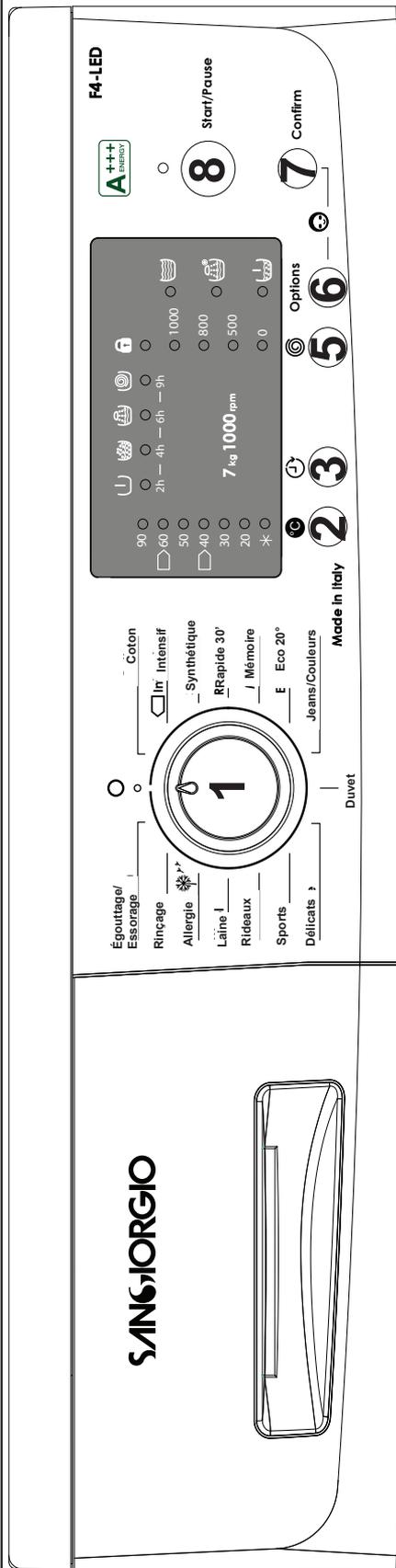
- 1 - Sélecteur des programmes
- 2 - Réglage Température

- 3 - Réglage Essorage
- 4 - Delayed Start

- 5 - Degré De Saleté
- 6 - Options

- 7 - Confirmer Option
- 8 - Départ/Pause

BANDEAU DE COMMANDE F4 LED



- 1 - Sélecteur des programmes
- 2 - Réglage Température

- 3 - Réglage Essorage
- 4 - Delayed Start

- 5 - Degré De Saleté
- 6 - Options

- 7 - Confirmer Option
- 8 - Départ/Pause

DESCRIPTION DES COMMANDES

1. SÉLECTEUR DES PROGRAMMES

Le Sélecteur de programmes permet de sélectionner le programme souhaité et d'éteindre la machine en le positionnant sur OFF. Il peut être tourné dans le sens des aiguilles d'une montre et en sens inverse pour une sélection facile et rapide des programmes.

2. Réglage Température

Cette touche permet le réglage de la température. Pour modifier une valeur de réglage il faut appuyer sur la touche à plusieurs reprises jusqu'à obtenir la température souhaitée.

3. RÉGLAGE ESSORAGE

Cette touche permet le réglage de l'essorage. Pour modifier une valeur de réglage il faut appuyer sur la touché à plusieurs reprises jusqu'à obtenir la valeur souhaitée.

4. DÉPART DIFFÉRÉ

Cette touché permet de programmer la fin du cycle de lavage en saisissant un retard au départ. Le temps restant à la fin du cycle de lavage est exprimé en heures (h).

Sur le modèle Display de 0 à 24 h.

Sur le modèle Led de 0 à 9 h.

5. DEGRÉ DE SALETÉ

Seulement sur modèle f4 display

Cette touche permet de optimiser la performance du lavage en fonction du degré de saleté du linge.



Peu sale



Normalement sale



Très sale

6. OPTIONS

Cette touché permet d'explorer toutes les options de lavage. Il faut appuyer à plusieurs reprises sur la touche pour afficher l'option souhaitée. L'option souhaitée clignote et pour la confirmer il faut appuyer sur la touche **7 "Confirmer option"**. L'activation d'une option est représentée par le symbole allumé fixe..

7. CONFIRMER OPTION

Cette touche permet de confirmer les options sélectionnées.

8. DÉPART/PAUSE

Appuyer sur la touche Marche/Arrêt pour démarrer le lavage (voyant allumé) ou pour le mettre en pause (voyant clignotant).

MODÈLE F4 ÉCRAN

OPTIONS

- PRÉLAVAGE

La modalit  Pr lavage est utilis e pour faire un lavage   basse temp rature avant le lavage principal afin d' liminer les t ches.

- EXTRA RINÇAGE

L'option extra rinçage ajoute 1 ou 2 rinçages au lavage standard avec le but d' liminer de possibles r siduals de lessive du linge.

- TREMPAGE

La fonction trempage permet de tremper le linge pour 30 ou 60 minutes avant le lavage avec le but d' liminer les t ches les plus tenaces.

- ANTI-FROISSAGE

La fonction anti-froissage permet d'arr ter le lave-linge avec de l'eau dans le tambour sans proc der au d chargement et   l'essorage final.

Pour d marrer le d chargement et l'essorage il faut appuyer sur la touch  8 **MARCHE/ARR T**.

- ECO

La modalit  Eco permet de r duire la consommation  nerg tique tout en maintenant la performance de lavage.

- S CURIT  ENFANT

Safety

Pour r gler la s curit  enfants, une fois d marr  le cycle de lavage, il faut appuyer au m me temps sur les touches 6 et 7 jusqu'  ce que le symbole commence   clignoter. Pour d sactiver cette fonction, appuyer au m me temps sur les touches 6 et 7 jusqu'  ce que le symbole soit  teint.

- PORTE BLOQU E

Lorsque ce symbole est affich  fixe cela indique le blocage de la porte qui peut  tre ouverte seulement une fois le symbole est  teint.

MODÈLE F4 LED

- PR LAVAGE

La modalit  Pr lavage est utilis e pour faire un lavage   basse temp rature avant le lavage principal afin d' liminer les t ches.

- EXTRA RINÇAGE

L'option extra rinçage ajoute 1 au lavage standard avec le but d' liminer de possibles r siduals de lessive du linge.

- ANTI-FROISSAGE

La fonction anti-froissage permet d'arr ter le lave-linge avec de l'eau dans le tambour sans proc der au d chargement et   l'essorage final.

Pour d marrer le d chargement et l'essorage il faut appuyer sur la touch  8 **MARCHE/ARR T**.

- PORTE BLOQU E & S CURIT  ENFANTS

Lorsque ce symbole est affich  fixe cela indique le blocage de la porte qui peut  tre ouverte seulement une fois le symbole est  teint. Pour r gler la s curit  enfants, une fois d marr  le cycle de lavage, il faut appuyer au m me temps sur les touches 6 et 7 jusqu'  ce que le symbole commence   clignoter. Pour d sactiver cette fonction, appuyer au m me temps sur les touches 6 et 7 jusqu'  ce que le symbole soit  teint.

PROGRAMMES DE LAVAGE: DURÉE ET OPTIONS

Les programmes Intensif 60°C et 40°C sont les programmes <coton standard 60°C> et <coton standard 40°C> utilisés pour l'évaluation de performance du produit, il s'agit des programmes plus efficaces en termes de consommation combinée (énergie-eau) et ils sont indiqués pour le lavage de linge en coton avec un degré de saleté moyen. La température réelle de l'eau peut varier légèrement par rapport à celle-là indiquée.

(*) La durée des programmes peut être différente par rapport à la valeur indiquée suite à des variations des valeurs de la pression, de la température et de la dureté de l'eau en entrée, au type, à la quantité et à la façon dont le linge est chargé dans le lave-linge (par exemple des vêtements avec des nœuds prolongent la phase d'équilibrage), à la stabilité et qualité de la tension du réseau et aux options de lavage sélectionnées.

(**) Le programme Favori garde les options sélectionnées par l'utilisateur pendant le dernier programme.

| Programme Températures permises Vitesse d'essorage Tissus | Capacité de chargement, voir panneau de com- mandes | Charge max (kg) pour le lavage | Charge min (kg) pour le lavage | Durée programmes (*) | | Options de la- vage F4 Led | Options de lavage F4 Advance/Star |
|--|--|---|--------------------------------------|----------------------|---------------|---|---|
| | | | | 30 °C | Max °C | | |
| 1 - Coton De froide à 90 °C. 0 - Max tours/min. Draps, taies, nappes en coton ou lin. | 5 kg | 5 | 2,5 | 1h 37 min. | 2 ore 7 min. | Prélavage. Extra rinçage. Eau en machine. | Prélavage ou trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 6 | 3 | | | | |
| | 7 kg | 7 | 3,5 | 1h 50 min. | 2 ore 20 min. | | |
| | 8 kg | 8 | 4 | | | | |
| | 9 kg | 9 | 4,5 | | | | |
| 10/10.5 kg | 10 | 4,5 | | | | | |
| 2 - Intensif De froide à 90 °C. 0 - Max tours/min. Draps, taies, nappes en coton ou lin. | 5 kg | 5 | 2,5 | 2h 15 min. | 2 ore 45 min. | Prélavage. Extra rinçage. Eau en machine. | Prélavage ou trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 6 | 3 | | | | |
| | 7 kg | 7 | 3,5 | 2h 28 min. | 2h 58 min. | | |
| | 8 kg | 8 | 4 | | | | |
| | 9 kg | 9 | 4,5 | | | | |
| 10/10.5 kg | 10 | 4,5 | | | | | |
| 3 - Synthétique De froid à 60 °C. 0 - 800 tours/min. Tissus synthétiques (ex. Acrylique, polyester, microfibre). | 5 kg | 2,5 | 1,5 | 1h 12 min. | 1h 37 min. | Prélavage. Extra rinçage. Eau en machine. | Prélavage ou trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 3 | 1,5 | | | | |
| | 7 kg | 3,5 | 2 | 1h 23 min. | 1h 48 min. | | |
| | 8 kg | 4 | 2 | | | | |
| | 9 kg | 4,5 | 2,5 | | | | |
| 10/10.5 kg | 4,5 | 2,5 | | | | | |
| 4 - Rapide 30' De froide à 40 °C. 0 - Max tours/min. Coton et tissus synthétiques | 5 kg | 2,5 | 1,5 | 30 min. | 35 min. | Extra rinçage. | Extra rinçage. Eco. |
| | 6 kg | 3 | 1,5 | | | | |
| | 7 kg | 3,5 | 2 | 30 min | 35 min. | | |
| | 8 kg | 4 | 2 | | | | |
| | 9 kg | 4,5 | 2,5 | | | | |
| 10/10.5 kg | 4,5 | 2,5 | | | | | |
| 5 - Mémoire (**) De froid à 90 °C. 0 - Max tours/min. Adapté à tous les types de tissus. | 5 kg | 2 | 1,5 | 1h 31 min. | 2h 01 min. | Prélavage. Extra rinçage. Eau en machine. | Prélavage ou trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 2,5 | 1,5 | | | | |
| | 7 kg | 3 | 2 | 1h 37 min. | 2h 7 min. | | |
| | 8 kg | 3,5 | 2 | | | | |
| | 9 kg | 4 | 2,5 | | | | |
| 10/10.5 kg | 4 | 2,5 | | | | | |
| 6 - Eco 20° De froide à 60 °C. 0 - Max tours/min. Adapté à tous les types de tissus. | 5 kg | 2,5 | 1,5 | 1h 25 min. | 1h 45 min. | Extra rinçage. Eau en machine. | Trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 3 | 1,5 | | | | |
| | 7 kg | 3,5 | 2 | 1h 28 min. | 1h 48 min. | | |
| | 8 kg | 4 | 2 | | | | |
| | 9 kg | 4,5 | 2,5 | | | | |
| 10/10.5 kg | 4,5 | 2,5 | | | | | |

| Programme Températures permises Vitesse d'essorage Tissus | Capacité de chargement, voir panneau de com- mandes | Charge max (kg) pour le lavage | Charge min (kg) pour le lavage | Durée programmes (*) | | Options de la- vage F4 Led | Options de lavage F4 Advance/Star |
|---|--|---|--------------------------------------|----------------------|-------------|---|---|
| | | | | 30 °C | Max °C | | |
| 7 - Jeans/couleurs De froide à 60 °C. 0 - Max tours/min. Coton couleur et Jeans. | 5 kg | 2 | 1,5 | 1h 48 min. | 2h 8 min. | Prélavage. Extra rinçage. Eau en machine. | Prélavage ou trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 2,5 | 1,5 | | | | |
| | 7 kg | 3 | 2 | | | | |
| | 8 kg | 3,5 | 2 | 1h 54 min. | 2h 14 min. | | |
| | 9 kg | 4 | 2,5 | | | | |
| 10/10.5 kg | 4 | 2,5 | | | | | |
| 8 - Duvet De froide à 60 °C. 0 - 800 tours/min. Couettes, coussins et habits rembourrés plumes. | 5 kg | 1,5 | - | 1 ora 18min | 1 ora 38min | Extra rinçage. | Trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 2 | - | | | | |
| | 7 kg | 2,5 | - | | | | |
| | 8 kg | 3 | - | 1h 21 min. | 1h 41 min. | | |
| | 9 kg | 3,5 | - | | | | |
| 10/10.5 kg | 3,5 | - | | | | | |
| 9 - Délicat From cold to 40°C. 0 - 600 rpm. All fabrics. | 5 kg | 0,5 | - | 1h 33 min. | 1h 43 min. | Prélavage. Extra rinçage. Eau en machine. | Prélavage ou trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 0,5 | - | | | | |
| | 7 kg | 1 | - | | | | |
| | 8 kg | 1,5 | - | 1h 36 min. | 1h 46 min. | | |
| | 9 kg | 2 | - | | | | |
| 10/10.5 kg | 2 | - | | | | | |
| 10-Sport De froide à 40 °C. 0 - 600 tours/min. Habits de sport en coton, lycra, chenille, etc. | 5 kg | 1 | - | 1h 15 min. | 1h 25 min. | Prélavage. Extra rinçage. Eau en machine. | Prélavage ou trempage. Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 1,5 | - | | | | |
| | 7 kg | 2 | - | | | | |
| | 8 kg | 2,5 | - | 1h 18 min. | 1h 28 min. | | |
| | 9 kg | 3 | - | | | | |
| 10/10.5 kg | 3 | - | | | | | |
| 11 - Rideaux De froide à 40 °C. 0 - 600 tours/min. Rideaux en polyester et coton. | 5 kg | 1 | - | 58 min | 1h 13min | Extra rinçage. Eau en machine. | Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 1,5 | - | | | | |
| | 7 kg | 2 | - | | | | |
| | 8 kg | 2,5 | - | 1h 01 min. | 1h 16 min. | | |
| | 9 kg | 3 | - | | | | |
| 10/10.5 kg | 3 | - | | | | | |
| 12 -Laine De froide à 40 °C. 0 - 1000 tours/min. Laine ou laine mixte lavable | 5 kg | 1 | - | 47 min. | 1h 2 min. | Extra rinçage. Eau en machine. | Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 1,5 | - | | | | |
| | 7 kg | 2 | - | | | | |
| | 8 kg | 2,5 | - | 50 min. | 1h 5 min. | | |
| | 9 kg | 3 | - | | | | |
| 10/10.5 kg | 3 | - | | | | | |
| 13 - Allergie De froide à 40°C. 0 - 1000 tours/min. Adapté à tous les types de tissus. | 5 kg | 5 | 1.5 | 1 h 25 min. | | Extra rinçage. Eau en machine. | Extra rinçage. Eau en machine. Eco. Degré de saleté. |
| | 6 kg | 6 | 1.5 | | | | |
| | 7 kg | 7 | 2 | | | | |
| | 8 kg | 8 | 2.5 | 1 h 25 min. | | | |
| | 9 kg | 9 | 3 | | | | |
| 10/10.5 kg | 10/10.5 | 3.5 | | | | | |

POIDS DE RÉFÉRENCE POUR LE LINGE

| | |
|---------------------------|--------|
| Peignoir en éponge | 1200 g |
| Serviette éponge | 900 g |
| Couvre-lit | 700 g |
| Pijamas | 500 g |
| Nappe | 250 g |
| Housses et serviettes | 200 g |
| Sets de table et lingerie | 100 g |

FICHE TECHNIQUE MACHINE À LAVER - DIRECTIVE UE 1061/2010

| Type | Capacité kg | Classe énergétique (1) | Consommation - programme standard (5) | | | | | | | | | |
|----------|-------------|------------------------|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------|------------|-----------------------------|--|--|------------------------------|
| | | | Conso énergétique annuelle (2) kWh | Coton 60° machine pleine kWh | Coton 60° demie-machine kWh | Coton 40° machine pleine kWh | Pause off W | Pause on W | Conso eau annuelle (3) (lt) | Consommation eau 40°C 1/2 machine (lt) | Consommation eau 60°C 1/2 machine (lt) | consommation 60°C machine pl |
| FS510XXX | 5 | A++ | 142 | 0,7 | 0,7 | 0,4 | 0,08 | 0,35 | 6380 | 24,4 | 25,9 | 3 |
| FS610XXX | 6 | A+++ | 150 | 0,8 | 0,8 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 7260 | 28,7 | 31,0 | 3 |
| FS612XXX | 6 | A++ | 168 | 0,8 | 0,9 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 7480 | 29,1 | 31,1 | 3 |
| FS612BXX | 6 | A++ | 167 | 0,8 | 0,8 | 0,4 | 0,08 | 0,35 | 7920 | 29,5 | 32,0 | 4 |
| FS614CXX | 6 | A+++ | 150 | 0,8 | 0,8 | 0,4 | 0,08 | 0,35 | 7700 | 28,7 | 31,0 | 4 |
| FS710XXX | 7 | A+++ | 169 | 0,8 | 0,8 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 8140 | 32,4 | 34,7 | 4 |
| FS712XXX | 7 | A+++ | 170 | 0,9 | 0,9 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 8580 | 34,2 | 35,1 | 4 |
| F712XXX | 7 | A+++ | 170 | 0,8 | 0,8 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 7920 | 30,7 | 32,5 | 4 |
| F714XXX | 7 | A+++ | 166 | 0,8 | 0,9 | 0,4 | 0,08 | 0,35 | 8140 | 30,6 | 33,4 | 4 |
| F716XXX | 7 | A+++ | 166 | 0,8 | 0,8 | 0,4 | 0,08 | 0,35 | 8360 | 31,9 | 33,4 | 4 |
| F812XXX | 8 | A+++ | 195 | 1,1 | 0,9 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 8800 | 33,5 | 34,4 | 4 |
| F814XXX | 8 | A+++ | 193 | 0,9 | 0,9 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 8800 | 33,9 | 35,4 | 4 |
| F816XXX | 8 | A+++ | 190 | 0,9 | 0,8 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 8800 | 34,2 | 35,0 | 4 |
| F912XXX | 9 | A+++ | 209 | 1,1 | 1,0 | 0,6 | 0,08 | 0,35 | 9680 | 37,1 | 39,4 | 5 |
| F914XXX | 9 | A+++ | 214 | 1,1 | 1,1 | 0,6 | 0,08 | 0,35 | 9460 | 37,2 | 39,1 | 5 |
| FT12XXX | 10 | A+++ | 216 | 1,1 | 1,1 | 0,6 | 0,08 | 0,35 | 11440 | 43,8 | 46,8 | 6 |
| FT14XXX | 10 | A+++ | 216 | 0,9 | 0,9 | 0,5 | 0,08 | 0,35 | 10780 | 42,3 | 43,9 | 5 |
| FM12XXX | 10,5 | A+++ | 250 | 1,3 | 1,4 | 0,8 | 0,08 | 0,35 | 11660 | 46,1 | 48,3 | 6 |

Les données suivantes sont les mêmes pour tous les lave-linges.

Type de lave-linge: pose libre

Connexion électrique: Puissance 2200 Watt – Voltage 220/230 Volt – Courant Maximum 10 Ampère

Pression de l'eau en entrée: Min. 0,05 Mpa – Max: 1 Mpa.

1. Classe Énergétique A+++ indique plus d'efficacité, tandis que la classe énergétique D indique moins d'efficacité.
2. La consommation énergétique annuelle en kWh par an est basée sur 220 lavages programme standard coton 60°C et 40°C pleine et demi charge. La consommation réelle dépend de la façon dont le lave-linge est utilisé.
3. La consommation d'eau par an en kWh est basée sur 220 lavages programme standard coton 60°C et 40°C pleine et demi charge. La consommation réelle dépend de la façon dont le lave-linge est utilisé.
4. L'efficacité d'essorage "A" indique moins de résidu d'eau sur le linge, tandis que l'efficacité d'essorage "D" indique une plus grande quantité de résidu d'eau sur le linge.
5. Le programme Intensif 60°C et 40°C est le programme standard de lavage. Ce programme est utilisé pour laver les tissus en coton moyennement sales et il s'agit du programme le plus efficace en termes de consommation combinée d'eau et d'énergie.

Le produit en livraison répond aux standards et aux directives Européennes plus récentes:

Directive basse Tension (LVD) 2014/35/EC

Législation et Directive 2014/30/EU concernant la compatibilité électromagnétique (EMC).

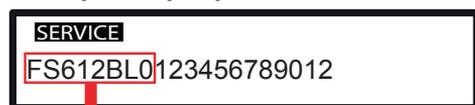
Ecoconception compatible pour les appareils électroménagers Directive 1015/2010/EU.

| Cycle Température Machine Poids (kg) | Efficacité essorage (4) | Vitesse maximale T/min | Temps programme standard (5) | | | Bruit en lavage dB(A) | Bruit en essorage dB(A) | Dimension et poids | | | |
|---|-------------------------------|------------------------------|---|---|--|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|-----------|-----------|---------------|
| | | | Coton 60° machine pleine (min.) | Coton 60° de- mie-ma- chine (min.) | Coton 40° ma- chine pleine (min.) | | | H (cm) | L (cm) | P (cm) | Poids (kg) |
| 13,1 | C | 952 | 153,7 | 173,0 | 138,5 | 57 | 79 | 84 | 59,5 | 45,5 | 59 |
| 18,0 | C | 991 | 155,3 | 178,5 | 142,0 | 57 | 79 | 84 | 59,5 | 52 | 62 |
| 19,5 | B | 1180 | 161,3 | 207,0 | 144,0 | 57 | 79 | 84 | 59,5 | 52 | 62 |
| 12,1 | B | 1173 | 176,7 | 172,5 | 148,5 | 57 | 79 | 84 | 59,5 | 45,5 | 65 |
| 11,5 | B | 1233 | 169,7 | 175,5 | 155,5 | 57 | 79 | 84 | 59,5 | 45,5 | 65 |
| 12,4 | C | 1004 | 160,3 | 168,5 | 142,0 | 55 | 76 | 84 | 59,5 | 55 | 63 |
| 15,9 | B | 1175 | 161,3 | 165,0 | 142,5 | 55 | 76 | 84 | 59,5 | 55 | 63 |
| 13,0 | B | 1207 | 168,3 | 182,5 | 153,5 | 55 | 76 | 84 | 59,5 | 52 | 67 |
| 13,6 | B | 1394 | 170,7 | 180,0 | 153,0 | 56 | 76 | 84 | 59,5 | 52 | 67 |
| 14,0 | A | 1592 | 177,3 | 190,0 | 164,5 | 50 | 81 | 84 | 59,5 | 52 | 67 |
| 17,7 | B | 1200 | 183,0 | 173,5 | 152,5 | 57 | 79 | 84 | 59,5 | 55 | 71 |
| 17,3 | B | 1350 | 176,0 | 177,5 | 154,5 | 54 | 79 | 84 | 59,5 | 55 | 71 |
| 17,7 | B | 1595 | 182,3 | 183,0 | 169,5 | 54 | 85 | 84 | 59,5 | 55 | 71 |
| 11,8 | B | 1200 | 184,3 | 175,5 | 159,0 | 55 | 77 | 84 | 59,5 | 58 | 75 |
| 10,5 | B | 1371 | 176,7 | 182,5 | 154,5 | 55 | 77 | 84 | 59,5 | 58 | 75 |
| 10,0 | B | 1200 | 177,7 | 184,0 | 156,0 | 51 | 75 | 84 | 59,5 | 61 | 77 |
| 17,3 | B | 1352 | 178,0 | 180,5 | 157,5 | 51 | 75 | 84 | 59,5 | 61 | 77 |
| 10,0 | B | 1194 | 183,7 | 187,0 | 160,5 | 62 | 77 | 84 | 59,5 | 61 | 77 |

Où peut-on trouver le Type?

Il est possible d'extraire le type en prenant les premières 8 chiffres du numéro de série et en excluant les 0 à la fin. Le **numéro de série** est reporté sur la plaquette visible sur la carrosserie à la hauteur du hublot lorsque il est ouvert et/ou sur l'arrière du lave-linge.

Exemple de plaquette



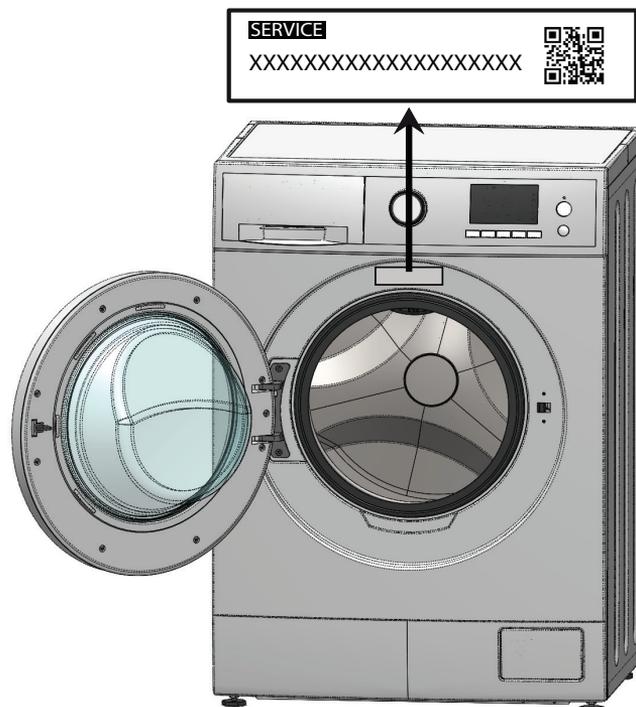
FS612BL0
TYPE

SERVICE APRES-VENTE

RÉPARATIONS

Pour d'éventuelles réparations veuillez vous adresser au service après-vente agréé en appelant le numéro indiqué ci-dessous.

Veuillez toujours communiquer le modèle et le numéro de série de l'électroménager comme reporté sur l'étiquette que vous trouverez sur la partie supérieure du hublot en position ouverte et/ou à l'arrière du lave-linge.



Service Clients
800.126.903
Gratuit d'une ligne fixe

Service Clients i
199.446.200
Au cout de 13 cent/min maximum
d'une ligne fixe from fixed line

(*) Le service clients est disponible de Lundi à Vendredi de 08:30 à 19:00 et le Samedi de 08:30 à 13:00.

De plus, il y a un service de boîte vocale pour les appels reçus en dehors des horaires de couverture.

Notre service clients est composé par des techniciens qualifiés qui suivent les produits depuis leur naissance.

Leur expérience nous permet de résoudre par téléphone le 85% des appels, ce qui se traduit par une meilleure satisfaction du client et des économies. A fin de pouvoir s'avantager de cette expérience, on prie l'utilisateur final de dédier quelques minutes de son temps à nos techniciens pour effectuer les opérations de vérification demandées.

CERTIFICAT DE GARANTIE

1. Termes et Conditions de la Garantie Conventiionnelle

La présente garantie conventionnelle s'ajoute plutôt que remplacer tout autre droit existant du consommateur, où pour consommateur on entend exclusivement la seule personne physique étrangère à l'activité entrepreneuriale ou professionnelle et laquelle utilise l'électroménager à usage domestique/privé – d'après le Décret Législatif du 6 Septembre 2005, n. 206.

Pour garantie conventionnelle on entend la remplacement ou réparation gratuite des parties qui composent l'électroménager qui ont montré des défauts de conformité dans les 24 mois après la date d'achat (12 mois si acheté avec facture de vente et pas avec le ticket de caisse).

La garantie conventionnelle est valable seulement sur le territoire italien y inclus la République de Saint-Marin et la Cité du Vatican et pourra être vérifiée par un document délivré par le vendeur ou par tout autre document justificatif (par exemple ticket de caisse, facture ou document de transport) qui reporte le nom du vendeur, la date de livraison de l'électroménager et les données d'identification du même (type de modèle).

2. Validité de la garantie

Cette garantie conventionnelle est pleinement valable pendant la période mentionnée ci-dessus à condition que:

Le consommateur dénonce le défaut de conformité dans le terme de deux mois depuis sa découverte; Toutes les opérations d'installation, de raccordement aux réseaux domestiques et de mise en service de l'électroménager aient été effectuées en suivant attentivement les consignes reportées dans le manuel d'utilisation et entretien; Toutes les opérations concernant l'utilisation de l'électroménager telles que l'entretien et le soin régulier soient réalisées selon les prescriptions et les indications reportées dans le manuel d'utilisation et entretien; Toute intervention de réparation soit effectuée exclusivement par du personnel des Centres agréés de Service Après Vente autorisés par le producteur et que les pièces détachées utilisées soient obligatoirement originales.

3. Intervention avec garantie

Pendant la période de validité de cette Garantie (24 mois depuis la date d'achat), dans le cas où le centre agréé de service après-vente identifie un défaut de conformité de l'électroménager du à vices de fabrication, SANGIORGIO IT s'engage à réparer/remplacer l'électroménager sans frais pour le consommateur.

Le remplacement de la machine aura lieu seulement dan le cas où ce remède ne soit objectivement impossible ou excessivement onéreux para rapport à une éventuelle réparation.

Selon l'art. 130 du Code de la Consommation, le remède demandé est "excessivement onéreux" lorsqu'il impose des frais déraisonnables par rapport aux alternatives, en tenant compte de la valeur que le bien aurait eu s'il n'y aurait pas le défaut de conformité, de l'entité du défaut de conformité, de la possibilité que le remède puisse être mis en œuvre sans considérables inconvénients pour le consommateur.

Toute demande de remplacement de l'électroménager doit être examinée par le Service Après Vente dont l'avis est indiscutable. Une éventuelle réparation/substitution de pièces ou du même électroménager ne prolonge pas la durée de cette garantie qui continuera, en tout cas, jusqu'à son expiration comme prévu par la précédente clause 1.

Lorsque plus de six mois se sont écoulés depuis la date de livraison du produit chez le consommateur, délai dans lequel le défaut de conformité est considéré présumé (art. 132 du Code du le Consommation), et seulement dans le cas où le dysfonctionnement ne dépende pas d'un vice de conformité, SANGIORGIO Fabricante peut demander ensuite au consommateur le remboursement des frais – raisonnables et préalablement indiqués – soutenus pour la vérification de la défaillance.

4. Clauses d'exclusion

La présente Garantie Conventiionnelle du producteur ne couvre pas les interventions et/ou les réparations et/ou les pièces détachées qui résulteraient défectueuses à cause de:

- a) Dommages dus au transport ou au la manipulation de l'électroménager, ou dommages en raison de circonstances et/ou évènements causés par force majeure, qui, en tout cas, ne peuvent pas être reliés à des défauts de fabrication de l'électroménager.

- b) Interventions d'installation et assemblage (à titre d'exemple: mauvaise connexion/distribution des réseaux d'alimentation; faute de raccordement à la prise de terre; inadéquation au niveau de chargement/drainage de l'eau; élimination des supports de fixation du tambour; tout type de régulation comme la mise à niveau de l'électroménager).
- c) Mauvaise installation, soit imparfaite soit incomplète, à cause d'une incorrecte utilisation de la part du Consommateur ou de l'Installateur, s'il n'y a pas de place suffisante pour opérer autour des produits (au moins 3 cm au dessus, 8 cm aux cotés et 8 cm à l'arrière) ou à cause d'excessive/faible température de l'environnement (au cas où l'électroménager aurait été placé sur un balcon, terrasse, toit, à contact direct avec les agents atmosphériques: soleil, pluie, froid et éclairs).
- d) Interventions pendant lesquelles le défaut réclamé/redouté n'ait pas été trouvé, à cause d'une fausse impression du consommateur (par exemple: bruit, vibration ou sauts, mousse en excès, pas d'essorage, mauvais résultats de lavage, vêtements déchirés, etc.).
- e) Interventions sur les produits installés dans des endroits défavorisés ou dangereux (des toits, par exemple) qui par conséquent ne peuvent pas garantir la sécurité de l'opérateur comme établi par la loi 626-94 concernant la sécurité au travail.
- f) Dommages causés par des agents atmosphériques (éclairs, tremblements de terre, incendies, inondations, etc.)
- g) Si le numéro de série a été enlevé, effacé ou modifié.
- h) Non-respect du mode d'emploi et entretien comme reporté dans le manuel d'utilisation (filtres d'évacuation et entrée d'eau, élimination corps étrangers, charge excessive, etc.).
- i) Entretien, réparation, modifications ou manipulations (enlèvement du top, du panneau derrière, etc.) réalisées par du personnel non autorisé par le producteur et/ou emploi de pièces détachées non originales.
- j) Absence de documents fiscaux ou lorsque les mêmes aient été falsifiés ou ne sont pas inhérents au produit.
- k) Négligence dans l'utilisation et/ou utilisation incorrecte de la machine (pas pour usage domestique et différent de ce qui a été établi par le producteur).
- l) Pour toute autre circonstance externe qui ne soit pas reliée à défauts de fabrication de l'électroménager.

La présente garantie couvre seulement les défauts de conformité du produit et donc les contrôles et l'entretien réguliers ne sont pas couverts. Pas conséquent, lorsque sur demande du consommateur a lieu une intervention technique de la part du personnel des centres de service après vente reliée aux situations mentionnées ci-dessus, les frais pour l'intervention et d'éventuelles pièces détachées nécessaires seront entièrement à la charge du consommateur.

5. Limitations de Responsabilité du Producteur

Le producteur décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages qui pourraient affecter, directement ou indirectement, personnes ou choses suite au non-respect des consignes contenues dans le manuel d'utilisation conçu pour l'usage de la machine, en particulier en ce qui concerne les avertissements relatifs à l'installation, utilisation et entretien de l'électroménager.

La présente Garantie est la seule Garantie Conventionnelle délivrée par le Producteur. Aucun Tiers n'est autorisé à en modifier les termes ou à en délivrer d'autres types tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. Expiration de la Garantie

Une fois écoulée la période de validité de la présente Garantie Conventionnelle du Producteur comme indiqué dans la Clause 1, toute intervention de réparation et/ou de remplacement de pièces sera à la charge du consommateur, selon les tarifs en vigueur auprès du réseau de centres après vente agréés par le Producteur.

**** Le non-respect du mode d'emploi pour la mise en service est non seulement dommageable pour sa propre sécurité mais cela fait perdre aussi tous les bénéfices découlant de la présente garantie.**

- b) Interventions d'installation et assemblage (à titre d'exemple: mauvaise connexion/distribution des réseaux d'alimentation; faute de raccordement à la prise de terre; inadéquation au niveau de chargement/drainage de l'eau; élimination des supports de fixation du tambour; tout type de régulation comme la mise à niveau de l'électroménager).
- c) Mauvaise installation, soit imparfaite soit incomplète, à cause d'une incorrecte utilisation de la part du Consommateur ou de l'Installateur, s'il n'y a pas de place suffisante pour opérer autour des produits (au moins 3 cm au dessus, 8 cm aux cotés et 8 cm à l'arrière) ou à cause d'excessive/faible température de l'environnement (au cas où l'électroménager aurait été placé sur un balcon, terrasse, toit, à contact direct avec les agents atmosphériques: soleil, pluie, froid et éclairs).
- d) Interventions pendant lesquelles le défaut réclamé/redouté n'ait pas été trouvé, à cause d'une fausse impression du consommateur (par exemple: bruit, vibration ou sauts, mousse en excès, pas d'essorage, mauvais résultats de lavage, vêtements déchirés, etc.).
- e) Interventions sur les produits installés dans des endroits défavorisés ou dangereux (des toits, par exemple) qui par conséquent ne peuvent pas garantir la sécurité de l'opérateur comme établi par la loi 626-94 concernant la sécurité au travail.
- f) Dommages causés par des agents atmosphériques (éclairs, tremblements de terre, incendies, inondations, etc.)
- g) Si le numéro de série a été enlevé, effacé ou modifié.
- h) Non-respect du mode d'emploi et entretien comme reporté dans le manuel d'utilisation (filtres d'évacuation et entrée d'eau, élimination corps étrangers, charge excessive, etc.).
- i) Entretien, réparation, modifications ou manipulations (enlèvement du top, du panneau derrière, etc.) réalisées par du personnel non autorisé par le producteur et/ou emploi de pièces détachées non originales.
- j) Absence de documents fiscaux ou lorsque les mêmes aient été falsifiés ou ne sont pas inhérents au produit.
- k) Négligence dans l'utilisation et/ou utilisation incorrecte de la machine (pas pour usage domestique et différent de ce qui a été établi par le producteur).
- l) Pour toute autre circonstance externe qui ne soit pas reliée à défauts de fabrication de l'électroménager.

La présente garantie couvre seulement les défauts de conformité du produit et donc les contrôles et l'entretien réguliers ne sont pas couverts. Pas conséquent, lorsque sur demande du consommateur a lieu une intervention technique de la part du personnel des centres de service après vente reliée aux situations mentionnées ci-dessus, les frais pour l'intervention et d'éventuelles pièces détachées nécessaires seront entièrement à la charge du consommateur.

5. Limitations de Responsabilité du Producteur

Le producteur décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages qui pourraient affecter, directement ou indirectement, personnes ou choses suite au non-respect des consignes contenues dans le manuel d'utilisation conçu pour l'usage de la machine, en particulier en ce qui concerne les avertissements relatifs à l'installation, utilisation et entretien de l'électroménager.

La présente Garantie est la seule Garantie Conventionnelle délivrée par le Producteur. Aucun Tiers n'est autorisé à en modifier les termes ou à en délivrer d'autres types tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. Expiration de la Garantie

Une fois écoulée la période de validité de la présente Garantie Conventionnelle du Producteur comme indiqué dans la Clause 1, toute intervention de réparation et/ou de remplacement de pièces sera à la charge du consommateur, selon les tarifs en vigueur auprès du réseau de centres après vente agréés par le Producteur.

**** Le non-respect du mode d'emploi pour la mise en service est non seulement dommageable pour sa propre sécurité mais cela fait perdre aussi tous les bénéfices découlant de la présente garantie.**

- b) Interventions d'installation et assemblage (à titre d'exemple: mauvaise connexion/distribution des réseaux d'alimentation; faute de raccordement à la prise de terre; inadéquation au niveau de chargement/drainage de l'eau; élimination des supports de fixation du tambour; tout type de régulation comme la mise à niveau de l'électroménager).
- c) Mauvaise installation, soit imparfaite soit incomplète, à cause d'une incorrecte utilisation de la part du Consommateur ou de l'Installateur, s'il n'y a pas de place suffisante pour opérer autour des produits (au moins 3 cm au dessus, 8 cm aux cotés et 8 cm à l'arrière) ou à cause d'excessive/faible température de l'environnement (au cas où l'électroménager aurait été placé sur un balcon, terrasse, toit, à contact direct avec les agents atmosphériques: soleil, pluie, froid et éclairs).
- d) Interventions pendant lesquelles le défaut réclamé/redouté n'ait pas été trouvé, à cause d'une fausse impression du consommateur (par exemple: bruit, vibration ou sauts, mousse en excès, pas d'essorage, mauvais résultats de lavage, vêtements déchirés, etc.).
- e) Interventions sur les produits installés dans des endroits défavorisés ou dangereux (des toits, par exemple) qui par conséquent ne peuvent pas garantir la sécurité de l'opérateur comme établi par la loi 626-94 concernant la sécurité au travail.
- f) Dommages causés par des agents atmosphériques (éclairs, tremblements de terre, incendies, inondations, etc.)
- g) Si le numéro de série a été enlevé, effacé ou modifié.
- h) Non-respect du mode d'emploi et entretien comme reporté dans le manuel d'utilisation (filtres d'évacuation et entrée d'eau, élimination corps étrangers, charge excessive, etc.).
- i) Entretien, réparation, modifications ou manipulations (enlèvement du top, du panneau derrière, etc.) réalisées par du personnel non autorisé par le producteur et/ou emploi de pièces détachées non originales.
- j) Absence de documents fiscaux ou lorsque les mêmes aient été falsifiés ou ne sont pas inhérents au produit.
- k) Négligence dans l'utilisation et/ou utilisation incorrecte de la machine (pas pour usage domestique et différent de ce qui a été établi par le producteur).
- l) Pour toute autre circonstance externe qui ne soit pas reliée à défauts de fabrication de l'électroménager.

La présente garantie couvre seulement les défauts de conformité du produit et donc les contrôles et l'entretien réguliers ne sont pas couverts. Pas conséquent, lorsque sur demande du consommateur a lieu une intervention technique de la part du personnel des centres de service après vente reliée aux situations mentionnées ci-dessus, les frais pour l'intervention et d'éventuelles pièces détachées nécessaires seront entièrement à la charge du consommateur.

5. Limitations de Responsabilité du Producteur

Le producteur décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages qui pourraient affecter, directement ou indirectement, personnes ou choses suite au non-respect des consignes contenues dans le manuel d'utilisation conçu pour l'usage de la machine, en particulier en ce qui concerne les avertissements relatifs à l'installation, utilisation et entretien de l'électroménager.

La présente Garantie est la seule Garantie Conventionnelle délivrée par le Producteur. Aucun Tiers n'est autorisé à en modifier les termes ou à en délivrer d'autres types tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. Expiration de la Garantie

Une fois écoulée la période de validité de la présente Garantie Conventionnelle du Producteur comme indiqué dans la Clause 1, toute intervention de réparation et/ou de remplacement de pièces sera à la charge du consommateur, selon les tarifs en vigueur auprès du réseau de centres après vente agréés par le Producteur.

**** Le non-respect du mode d'emploi pour la mise en service est non seulement dommageable pour sa propre sécurité mais cela fait perdre aussi tous les bénéfices découlant de la présente garantie.**

- b) Interventions d'installation et assemblage (à titre d'exemple: mauvaise connexion/distribution des réseaux d'alimentation; faute de raccordement à la prise de terre; inadéquation au niveau de chargement/drainage de l'eau; élimination des supports de fixation du tambour; tout type de régulation comme la mise à niveau de l'électroménager).
- c) Mauvaise installation, soit imparfaite soit incomplète, à cause d'une incorrecte utilisation de la part du Consommateur ou de l'Installateur, s'il n'y a pas de place suffisante pour opérer autour des produits (au moins 3 cm au dessus, 8 cm aux cotés et 8 cm à l'arrière) ou à cause d'excessive/faible température de l'environnement (au cas où l'électroménager aurait été placé sur un balcon, terrasse, toit, à contact direct avec les agents atmosphériques: soleil, pluie, froid et éclairs).
- d) Interventions pendant lesquelles le défaut réclamé/redouté n'ait pas été trouvé, à cause d'une fausse impression du consommateur (par exemple: bruit, vibration ou sauts, mousse en excès, pas d'essorage, mauvais résultats de lavage, vêtements déchirés, etc.).
- e) Interventions sur les produits installés dans des endroits défavorisés ou dangereux (des toits, par exemple) qui par conséquent ne peuvent pas garantir la sécurité de l'opérateur comme établi par la loi 626-94 concernant la sécurité au travail.
- f) Dommages causés par des agents atmosphériques (éclairs, tremblements de terre, incendies, inondations, etc.)
- g) Si le numéro de série a été enlevé, effacé ou modifié.
- h) Non-respect du mode d'emploi et entretien comme reporté dans le manuel d'utilisation (filtres d'évacuation et entrée d'eau, élimination corps étrangers, charge excessive, etc.).
- i) Entretien, réparation, modifications ou manipulations (enlèvement du top, du panneau derrière, etc.) réalisées par du personnel non autorisé par le producteur et/ou emploi de pièces détachées non originales.
- j) Absence de documents fiscaux ou lorsque les mêmes aient été falsifiés ou ne sont pas inhérents au produit.
- k) Négligence dans l'utilisation et/ou utilisation incorrecte de la machine (pas pour usage domestique et différent de ce qui a été établi par le producteur).
- l) Pour toute autre circonstance externe qui ne soit pas reliée à défauts de fabrication de l'électroménager.

La présente garantie couvre seulement les défauts de conformité du produit et donc les contrôles et l'entretien réguliers ne sont pas couverts. Pas conséquent, lorsque sur demande du consommateur a lieu une intervention technique de la part du personnel des centres de service après vente reliée aux situations mentionnées ci-dessus, les frais pour l'intervention et d'éventuelles pièces détachées nécessaires seront entièrement à la charge du consommateur.

5. Limitations de Responsabilité du Producteur

Le producteur décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages qui pourraient affecter, directement ou indirectement, personnes ou choses suite au non-respect des consignes contenues dans le manuel d'utilisation conçu pour l'usage de la machine, en particulier en ce qui concerne les avertissements relatifs à l'installation, utilisation et entretien de l'électroménager.

La présente Garantie est la seule Garantie Conventionnelle délivrée par le Producteur. Aucun Tiers n'est autorisé à en modifier les termes ou à en délivrer d'autres types tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. Expiration de la Garantie

Une fois écoulée la période de validité de la présente Garantie Conventionnelle du Producteur comme indiqué dans la Clause 1, toute intervention de réparation et/ou de remplacement de pièces sera à la charge du consommateur, selon les tarifs en vigueur auprès du réseau de centres après vente agréés par le Producteur.

**** Le non-respect du mode d'emploi pour la mise en service est non seulement dommageable pour sa propre sécurité mais cela fait perdre aussi tous les bénéfices découlant de la présente garantie.**

- b) Interventions d'installation et assemblage (à titre d'exemple: mauvaise connexion/distribution des réseaux d'alimentation; faute de raccordement à la prise de terre; inadéquation au niveau de chargement/drainage de l'eau; élimination des supports de fixation du tambour; tout type de régulation comme la mise à niveau de l'électroménager).
- c) Mauvaise installation, soit imparfaite soit incomplète, à cause d'une incorrecte utilisation de la part du Consommateur ou de l'Installateur, s'il n'y a pas de place suffisante pour opérer autour des produits (au moins 3 cm au dessus, 8 cm aux cotés et 8 cm à l'arrière) ou à cause d'excessive/faible température de l'environnement (au cas où l'électroménager aurait été placé sur un balcon, terrasse, toit, à contact direct avec les agents atmosphériques: soleil, pluie, froid et éclairs).
- d) Interventions pendant lesquelles le défaut réclamé/redouté n'ait pas été trouvé, à cause d'une fausse impression du consommateur (par exemple: bruit, vibration ou sauts, mousse en excès, pas d'essorage, mauvais résultats de lavage, vêtements déchirés, etc.).
- e) Interventions sur les produits installés dans des endroits défavorisés ou dangereux (des toits, par exemple) qui par conséquent ne peuvent pas garantir la sécurité de l'opérateur comme établi par la loi 626-94 concernant la sécurité au travail.
- f) Dommages causés par des agents atmosphériques (éclairs, tremblements de terre, incendies, inondations, etc.)
- g) Si le numéro de série a été enlevé, effacé ou modifié.
- h) Non-respect du mode d'emploi et entretien comme reporté dans le manuel d'utilisation (filtres d'évacuation et entrée d'eau, élimination corps étrangers, charge excessive, etc.).
- i) Entretien, réparation, modifications ou manipulations (enlèvement du top, du panneau derrière, etc.) réalisées par du personnel non autorisé par le producteur et/ou emploi de pièces détachées non originales.
- j) Absence de documents fiscaux ou lorsque les mêmes aient été falsifiés ou ne sont pas inhérents au produit.
- k) Négligence dans l'utilisation et/ou utilisation incorrecte de la machine (pas pour usage domestique et différent de ce qui a été établi par le producteur).
- l) Pour toute autre circonstance externe qui ne soit pas reliée à défauts de fabrication de l'électroménager.

La présente garantie couvre seulement les défauts de conformité du produit et donc les contrôles et l'entretien réguliers ne sont pas couverts. Pas conséquent, lorsque sur demande du consommateur a lieu une intervention technique de la part du personnel des centres de service après vente reliée aux situations mentionnées ci-dessus, les frais pour l'intervention et d'éventuelles pièces détachées nécessaires seront entièrement à la charge du consommateur.

5. Limitations de Responsabilité du Producteur

Le producteur décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages qui pourraient affecter, directement ou indirectement, personnes ou choses suite au non-respect des consignes contenues dans le manuel d'utilisation conçu pour l'usage de la machine, en particulier en ce qui concerne les avertissements relatifs à l'installation, utilisation et entretien de l'électroménager.

La présente Garantie est la seule Garantie Conventionnelle délivrée par le Producteur. Aucun Tiers n'est autorisé à en modifier les termes ou à en délivrer d'autres types tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. Expiration de la Garantie

Une fois écoulée la période de validité de la présente Garantie Conventionnelle du Producteur comme indiqué dans la Clause 1, toute intervention de réparation et/ou de remplacement de pièces sera à la charge du consommateur, selon les tarifs en vigueur auprès du réseau de centres après vente agréés par le Producteur.

**** Le non-respect du mode d'emploi pour la mise en service est non seulement dommageable pour sa propre sécurité mais cela fait perdre aussi tous les bénéfices découlant de la présente garantie.**

- b) Interventions d'installation et assemblage (à titre d'exemple: mauvaise connexion/distribution des réseaux d'alimentation; faute de raccordement à la prise de terre; inadéquation au niveau de chargement/drainage de l'eau; élimination des supports de fixation du tambour; tout type de régulation comme la mise à niveau de l'électroménager).
- c) Mauvaise installation, soit imparfaite soit incomplète, à cause d'une incorrecte utilisation de la part du Consommateur ou de l'Installateur, s'il n'y a pas de place suffisante pour opérer autour des produits (au moins 3 cm au dessus, 8 cm aux cotés et 8 cm à l'arrière) ou à cause d'excessive/faible température de l'environnement (au cas où l'électroménager aurait été placé sur un balcon, terrasse, toit, à contact direct avec les agents atmosphériques: soleil, pluie, froid et éclairs).
- d) Interventions pendant lesquelles le défaut réclamé/redouté n'ait pas été trouvé, à cause d'une fausse impression du consommateur (par exemple: bruit, vibration ou sauts, mousse en excès, pas d'essorage, mauvais résultats de lavage, vêtements déchirés, etc.).
- e) Interventions sur les produits installés dans des endroits défavorisés ou dangereux (des toits, par exemple) qui par conséquent ne peuvent pas garantir la sécurité de l'opérateur comme établi par la loi 626-94 concernant la sécurité au travail.
- f) Dommages causés par des agents atmosphériques (éclairs, tremblements de terre, incendies, inondations, etc.)
- g) Si le numéro de série a été enlevé, effacé ou modifié.
- h) Non-respect du mode d'emploi et entretien comme reporté dans le manuel d'utilisation (filtres d'évacuation et entrée d'eau, élimination corps étrangers, charge excessive, etc.).
- i) Entretien, réparation, modifications ou manipulations (enlèvement du top, du panneau derrière, etc.) réalisées par du personnel non autorisé par le producteur et/ou emploi de pièces détachées non originales.
- j) Absence de documents fiscaux ou lorsque les mêmes aient été falsifiés ou ne sont pas inhérents au produit.
- k) Négligence dans l'utilisation et/ou utilisation incorrecte de la machine (pas pour usage domestique et différent de ce qui a été établi par le producteur).
- l) Pour toute autre circonstance externe qui ne soit pas reliée à défauts de fabrication de l'électroménager.

La présente garantie couvre seulement les défauts de conformité du produit et donc les contrôles et l'entretien réguliers ne sont pas couverts. Pas conséquent, lorsque sur demande du consommateur a lieu une intervention technique de la part du personnel des centres de service après vente reliée aux situations mentionnées ci-dessus, les frais pour l'intervention et d'éventuelles pièces détachées nécessaires seront entièrement à la charge du consommateur.

5. Limitations de Responsabilité du Producteur

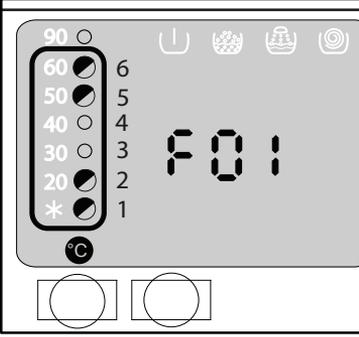
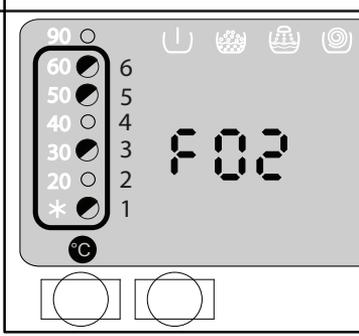
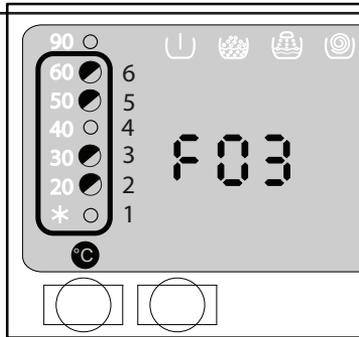
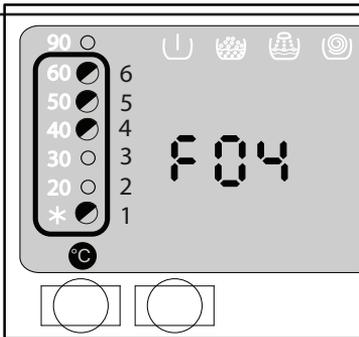
Le producteur décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages qui pourraient affecter, directement ou indirectement, personnes ou choses suite au non-respect des consignes contenues dans le manuel d'utilisation conçu pour l'usage de la machine, en particulier en ce qui concerne les avertissements relatifs à l'installation, utilisation et entretien de l'électroménager.

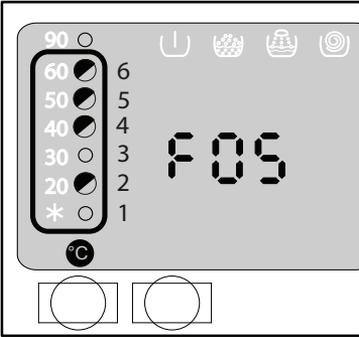
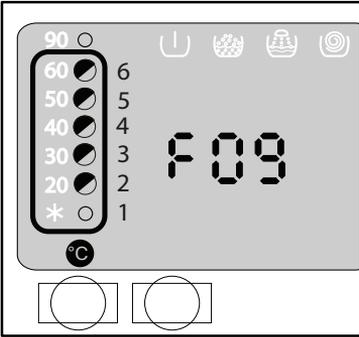
La présente Garantie est la seule Garantie Conventionnelle délivrée par le Producteur. Aucun Tiers n'est autorisé à en modifier les termes ou à en délivrer d'autres types tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. Expiration de la Garantie

Une fois écoulée la période de validité de la présente Garantie Conventionnelle du Producteur comme indiqué dans la Clause 1, toute intervention de réparation et/ou de remplacement de pièces sera à la charge du consommateur, selon les tarifs en vigueur auprès du réseau de centres après vente agréés par le Producteur.

**** Le non-respect du mode d'emploi pour la mise en service est non seulement dommageable pour sa propre sécurité mais cela fait perdre aussi tous les bénéfices découlant de la présente garantie.**

| Problème | Diagnoses | Possible Solution |
|---|---|---|
| <p>LE LAVE-LINGE NE S'ALLUME PAS</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler si la prise électrique est bien connectée • Contrôler s'il y a du courant dans la prise • Vérifier que le sélecteur de Programmes n'est pas en position OFF. |
| <p>F01</p> <p>LE LAVE-LINGE NE DÉMARRE PAS LE PRO- GRAMME (voyant clignotant n° 1-2-5-6)</p> |  | <ul style="list-style-type: none"> • Rouvrir le hublot avec un léger élan. |
| <p>F02</p> <p>LE LAVE-LINGE NE CHARGE PAS L'EAU (voyant clignotant n° 1-3-5-6)</p> |  | <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le robinet est ouvert et qu'il y a de l'eau dans le réseau. • S'assurer que le tuyau d'entrée d'eau n'est pas plié. • Exécuter un essai de chargement de l'eau. |
| <p>F03</p> <p>LE LAVE-LINGE NE RÉCHAUFFE PAS (voyant clignotant n° 2-3- 5-6)</p> |  | <ul style="list-style-type: none"> • Éteindre et redémarrer le programme de lavage. |
| <p>F04</p> <p>LE LAVE-LINGE NE VIDE PAS (voyant clignotant n° 1-4-5-6)</p> |  | <ul style="list-style-type: none"> • Retirer le tuyau de vidange de manière qu'il décharge librement l'eau dans un conteneur/évier, en sélectionnant le programme vidange. • S'assurer que le filtre de la pompe de vidange n'est pas bouché. • S'assurer que le tuyau de vidange n'est pas étouffé. |

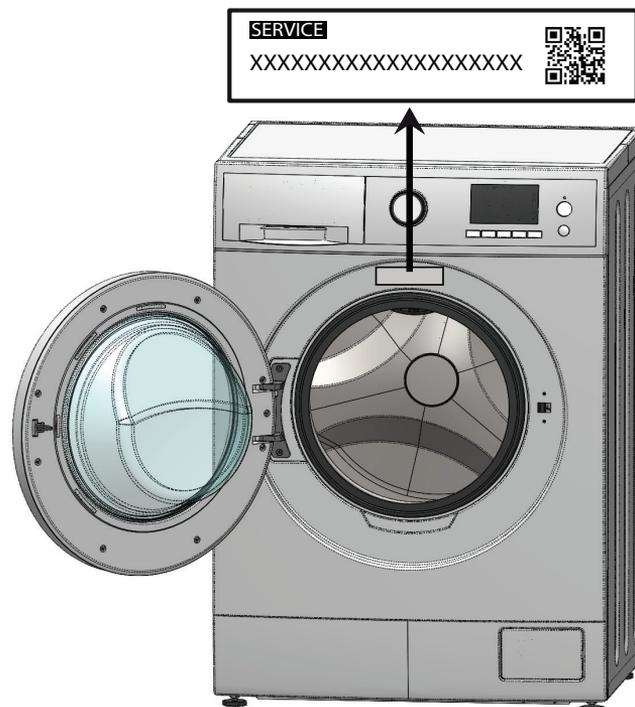
| Problème | Diagnoses | Possible Solution |
|---|---|---|
| <p>F05</p> <p>(voyant clignotant n° 2-3-4-5-6)</p> |  | <ul style="list-style-type: none"> • Éteindre et rallumer le lave-linge. |
| <p>F09</p> <p>(voyant clignotant n° 2-4-5-6)</p> |  | <ul style="list-style-type: none"> • Éteindre et rallumer le lave-linge. |
| <p>La porte ne s'ouvre pas.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le voyant Rouge est éteint. • S'assurer que l'appareil n'est pas en fonction trempage ou spécial anti fraissage. • Appuyer sur le hublot du côté de la fermeture ou donner une petite poussée et au même temps essayer de l'ouvrir. | |
| <p>Il y a de l'eau sur le sol.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le tuyau d'entrée d'eau et de vidange sont intègres et qu'ils ne perdent pas de l'eau. • S'assurer qu'il n'y a pas sortie de mousse/eau du bac à produit. • Réduire la dose de lessive | |
| <p>L'appareil charge de l'eau tout le temps même quand il est en arrêt.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fermer le robinet à la fin du lavage. • Réduire la pression de l'eau ou de l'autoclave. | |

SERVICE APRES-VENTE

RÉPARATIONS

Pour d'éventuelles réparations veuillez vous adresser au service après-vente agréé en appelant le numéro indiqué ci-dessous.

Veuillez toujours communiquer le modèle et le numéro de série de l'électroménager comme reporté sur l'étiquette que vous trouverez sur la partie supérieure du hublot en position ouverte et/ou à l'arrière du lave-linge.



Service Clients

800.126.903
Gratuit d'une ligne fixe

Service Clients i

199.446.200
Au cout de 13 cent/min maximum
d'une ligne fixe from fixed line

(*) Le service clients est disponible de Lundi à Vendredi de 08:30 à 19:00 et le Samedi de 08:30 à 13:00.

De plus, il y a un service de boîte vocale pour les appels reçus en dehors des horaires de couverture.

Notre service clients est composé par des techniciens qualifiés qui suivent les produits depuis leur naissance.

Leur expérience nous permet de résoudre par téléphone le 85% des appels, ce qui se traduit par une meilleure satisfaction du client et des économies. A fin de pouvoir s'avantager de cette expérience, on prie l'utilisateur final de dédier quelques minutes de son temps à nos techniciens pour effectuer les opérations de vérification demandées.

CERTIFICAT DE GARANTIE

1. Termes et Conditions de la Garantie Conventiionnelle

La présente garantie conventionnelle s'ajoute plutôt que remplacer tout autre droit existant du consommateur, où pour consommateur on entend exclusivement la seule personne physique étrangère à l'activité entrepreneuriale ou professionnelle et laquelle utilise l'électroménager à usage domestique/privé – d'après le Décret Législatif du 6 Septembre 2005, n. 206.

Pour garantie conventionnelle on entend la remplacement ou réparation gratuite des parties qui composent l'électroménager qui ont montré des défauts de conformité dans les 24 mois après la date d'achat (12 mois si acheté avec facture de vente et pas avec le ticket de caisse).

La garantie conventionnelle est valable seulement sur le territoire italien y inclus la République de Saint-Marin et la Cité du Vatican et pourra être vérifiée par un document délivré par le vendeur ou par tout autre document justificatif (par exemple ticket de caisse, facture ou document de transport) qui reporte le nom du vendeur, la date de livraison de l'électroménager et les données d'identification du même (type de modèle).

2. Validité de la garantie

Cette garantie conventionnelle est pleinement valable pendant la période mentionnée ci-dessus à condition que:

Le consommateur dénonce le défaut de conformité dans le terme de deux mois depuis sa découverte; Toutes les opérations d'installation, de raccordement aux réseaux domestiques et de mise en service de l'électroménager aient été effectuées en suivant attentivement les consignes reportées dans le manuel d'utilisation et entretien; Toutes les opérations concernant l'utilisation de l'électroménager telles que l'entretien et le soin régulier soient réalisées selon les prescriptions et les indications reportées dans le manuel d'utilisation et entretien; Toute intervention de réparation soit effectuée exclusivement par du personnel des Centres agréés de Service Après Vente autorisés par le producteur et que les pièces détachées utilisées soient obligatoirement originales.

3. Intervention avec garantie

Pendant la période de validité de cette Garantie (24 mois depuis la date d'achat), dans le cas où le centre agréé de service après-vente identifie un défaut de conformité de l'électroménager du à vices de fabrication, SANGIORGIO IT s'engage à réparer/remplacer l'électroménager sans frais pour le consommateur.

Le remplacement de la machine aura lieu seulement dan le cas où ce remède ne soit objectivement impossible ou excessivement onéreux para rapport à une éventuelle réparation.

Selon l'art. 130 du Code de la Consommation, le remède demandé est "excessivement onéreux" lorsqu'il impose des frais déraisonnables par rapport aux alternatives, en tenant compte de la valeur que le bien aurait eu s'il n'y aurait pas le défaut de conformité, de l'entité du défaut de conformité, de la possibilité que le remède puisse être mis en œuvre sans considérables inconvénients pour le consommateur.

Toute demande de remplacement de l'électroménager doit être examinée par le Service Après Vente dont l'avis est indiscutable. Une éventuelle réparation/substitution de pièces ou du même électroménager ne prolonge pas la durée de cette garantie qui continuera, en tout cas, jusqu'à son expiration comme prévu par la précédente clause 1.

Lorsque plus de six mois se sont écoulés depuis la date de livraison du produit chez le consommateur, délai dans lequel le défaut de conformité est considéré présumé (art. 132 du Code du le Consommation), et seulement dans le cas où le dysfonctionnement ne dépende pas d'un vice de conformité, SANGIORGIO Fabricante peut demander ensuite au consommateur le remboursement des frais – raisonnables et préalablement indiqués – soutenus pour la vérification de la défaillance.

4. Clauses d'exclusion

La présente Garantie Conventiionnelle du producteur ne couvre pas les interventions et/ou les réparations et/ou les pièces détachées qui résulteraient défectueuses à cause de:

- a) Dommages dus au transport ou au la manipulation de l'électroménager, ou dommages en raison de circonstances et/ou évènements causés par force majeure, qui, en tout cas, ne peuvent pas être reliés à des défauts de fabrication de l'électroménager.

- b) Interventions d'installation et assemblage (à titre d'exemple: mauvaise connexion/distribution des réseaux d'alimentation; faute de raccordement à la prise de terre; inadéquation au niveau de chargement/drainage de l'eau; élimination des supports de fixation du tambour; tout type de régulation comme la mise à niveau de l'électroménager).
- c) Mauvaise installation, soit imparfaite soit incomplète, à cause d'une incorrecte utilisation de la part du Consommateur ou de l'Installateur, s'il n'y a pas de place suffisante pour opérer autour des produits (au moins 3 cm au dessus, 8 cm aux cotés et 8 cm à l'arrière) ou à cause d'excessive/faible température de l'environnement (au cas où l'électroménager aurait été placé sur un balcon, terrasse, toit, à contact direct avec les agents atmosphériques: soleil, pluie, froid et éclairs).
- d) Interventions pendant lesquelles le défaut réclamé/redouté n'ait pas été trouvé, à cause d'une fausse impression du consommateur (par exemple: bruit, vibration ou sauts, mousse en excès, pas d'essorage, mauvais résultats de lavage, vêtements déchirés, etc.).
- e) Interventions sur les produits installés dans des endroits défavorisés ou dangereux (des toits, par exemple) qui par conséquent ne peuvent pas garantir la sécurité de l'opérateur comme établi par la loi 626-94 concernant la sécurité au travail.
- f) Dommages causés par des agents atmosphériques (éclairs, tremblements de terre, incendies, inondations, etc.)
- g) Si le numéro de série a été enlevé, effacé ou modifié.
- h) Non-respect du mode d'emploi et entretien comme reporté dans le manuel d'utilisation (filtres d'évacuation et entrée d'eau, élimination corps étrangers, charge excessive, etc.).
- i) Entretien, réparation, modifications ou manipulations (enlèvement du top, du panneau derrière, etc.) réalisées par du personnel non autorisé par le producteur et/ou emploi de pièces détachées non originales.
- j) Absence de documents fiscaux ou lorsque les mêmes aient été falsifiés ou ne sont pas inhérents au produit.
- k) Négligence dans l'utilisation et/ou utilisation incorrecte de la machine (pas pour usage domestique et différent de ce qui a été établi par le producteur).
- l) Pour toute autre circonstance externe qui ne soit pas reliée à défauts de fabrication de l'électroménager.

La présente garantie couvre seulement les défauts de conformité du produit et donc les contrôles et l'entretien réguliers ne sont pas couverts. Pas conséquent, lorsque sur demande du consommateur a lieu une intervention technique de la part du personnel des centres de service après vente reliée aux situations mentionnées ci-dessus, les frais pour l'intervention et d'éventuelles pièces détachées nécessaires seront entièrement à la charge du consommateur.

5. Limitations de Responsabilité du Producteur

Le producteur décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages qui pourraient affecter, directement ou indirectement, personnes ou choses suite au non-respect des consignes contenues dans le manuel d'utilisation conçu pour l'usage de la machine, en particulier en ce qui concerne les avertissements relatifs à l'installation, utilisation et entretien de l'électroménager.

La présente Garantie est la seule Garantie Conventionnelle délivrée par le Producteur. Aucun Tiers n'est autorisé à en modifier les termes ou à en délivrer d'autres types tant à l'oral qu'à l'écrit.

6. Expiration de la Garantie

Une fois écoulée la période de validité de la présente Garantie Conventionnelle du Producteur comme indiqué dans la Clause 1, toute intervention de réparation et/ou de remplacement de pièces sera à la charge du consommateur, selon les tarifs en vigueur auprès du réseau de centres après vente agréés par le Producteur.

**** Le non-respect du mode d'emploi pour la mise en service est non seulement dommageable pour sa propre sécurité mais cela fait perdre aussi tous les bénéfices découlant de la présente garantie.**





A cause de la constante évolution technologique des produits, les données contenues dans ce manuel d'utilisation peuvent subir des variations sans obligation de préavis de la part du Producteur.

SANGIORGIO

Zona Industriale ASI di Acerra
80011 Acerra (NA)

www.sangiorgioeletrodomestici.it
info@sangiorgioeletrodomestici.it

396010718**

